



VILLE DE
CHARLEMAGNE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, de la direction générale/greffe de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 avril 2021 à 19h00, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Identification du site concerné :

131-135 rue St-Hilaire, lot 1 948 471, zone R-23

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de 4 logements, alors que la marge de recul latérale gauche en direction du lot 1 948 470 serait de 2 mètres. La grille des spécifications de la zone R-23 du règlement de zonage numéro 05-384-15, prescrit que « *Les marges minimales de recul latérales prescrites ne peuvent être inférieures à 2 mètres dans le cas de bâtiments bifamiliaux, trifamiliaux, ni inférieures à 3 mètres dans le cas d'un bâtiment résidentiel de plus de 3 logements.* »

NOTE SPÉCIALE Compte tenu des mesures liées à la protection de la santé publique, le conseil municipal a ordonné par la résolution 20-07-118 qu'une personne intéressée peut transmettre ses commentaires lors d'une période de consultation écrite de quinze (15) jours suivant la parution de l'avis public. Les commentaires peuvent être transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel aux coordonnées ci-dessous.

Direction générale et greffe
84, rue du Sacré-Cœur
Charlemagne, (Québec) J5Z 1W8
Télécopieur : 450-581-0597
Courriel : greffe@ville.charlemagne.qc.ca

Donné à Charlemagne
ce 19 mars 2021

Olivier Goyet
Direction générale/greffe (par intérim)

84, rue du Sacré-Coeur
Charlemagne, (Qc)
J5Z 1W8

Téléphone
(450) 581-2541

Télécopieur
(450) 581-0597